

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

# Acquisition et livraison d'un fNIRS : appareil d'imagerie cérébrale par spectroscopie proche de l'infrarouge

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 24 juillet 2025 à 12:00

Université de Reims Champagne-Ardenne 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE |                              |  |
|-----------------------------|------------------------------|--|
|                             | Objet                        | Acquisition et livraison d'un fNIRS : appareil d'imagerie cérébrale par spectroscopie proche de l'infrarouge |
| $\Rightarrow$               | Mode de passation            | Procédure adaptée ouverte  |
|                             | Type de contrat              | Marché public  |
| X                           | Délai de validité des offres | 120 jours  |
| 30                          | Forme de groupement          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire  |
| 量                           | Variantes                    | Avec   |
| ΪŢ                          | PSE                          | Sans   |
| 0+                          | Clauses sociales             | Sans   |
|                             | Clauses<br>environnementales | Sans   |
|                             | Durée / Délai                | Défini par tranche   |
| 8                           | Négociation                  | Avec   |
| 命                           | Visite sur site              | Sans   |

#### SOMMAIRE

| 1 - Objet et étendue de la consultation                                  | 4   |
|--|-----|
| 1.1 - Objet  | 4   |
| 1.2 - Mode de passation  | 4   |
| 1.3 - Type et forme de contrat   | 4   |
| 1.4 - Décomposition de la consultation                                   | 4   |
| 1.5 - Nomenclature   | 4   |
| 2 - Conditions de la consultation  | 5   |
| 2.1 - Délai de validité des offres                                       |     |
| 2.2 - Forme juridique du groupement                                      | 5   |
| 2.3 - Variantes  | 5   |
| 3 - Conditions relatives au contrat                                      | 5   |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution                              |     |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement               | 5   |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité                             | 5   |
| 4 - Contenu du dossier de consultation                                   |     |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres                          |     |
| 5.1 - Documents à produire   |     |
| 5.2 - Présentation des variantes   |     |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique |     |
| 7 - Examen des candidatures et des offres                                |     |
| 7.1 - Sélection des candidatures   | 8   |
| 7.2 - Attribution des marchés  |     |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation                                   |     |
| 8 - Renseignements complémentaires                                       |     |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact                      |     |
| 8.2 - Procédures de recours  |     |
| 8.3 - Organe chargé de la médiation                                      | .10 |

#### 1 - Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'acquisition et livraison d'un fNIRS : appareil d'imagerie cérébrale par spectroscopie proche de l'infrarouge.

La fNIRS est un outil permettant de mesurer l'activité cérébrale en utilisant une lumière proche de l'infrarouge afin de détecter les variations de l'oxygénation cérébrale. Il s'agit d'une méthode sûre et non invasive pour l'étude de l'activité cérébrale. La fNIRS est compacte et portable, ne nécessite pas d'être immobile, ni d'environnement spécifique et permet donc des mesures dans des conditions naturelles et diversifiées. L'intégration de cet outil au sein du laboratoire C2S et de la plateforme MOCAP sera un levier significatif pour la compréhension des mécanismes neurocognitifs en population générale et permettra le renforcement de collaborations interdisciplinaires avec le secteur médical (gériatrie, neurologie, pédiatrie, pneumologie, ORL, psychiatrie,...), les sciences du sport et pourrait aussi donner lieu à de nouvelles collaborations dans les domaines de l'économie (marketing), des sciences de l'éducation, de l'informatique et des communications.

#### Lieu d'exécution :

Laboratoire C2S - Campus Croix Rouge 57, rue Pierre Taittinger 51100 Reims

#### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

#### 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 4 tranches :

| Tranches | Désignation  |
|----------|--|
| TF       | La fNIRS : appareil d'imagerie cérébrale par spectroscopie proche de l'infrarouge                        |
| TO001    | Canaux supplémentaires (émetteurs et détecteurs)   |
| TO002    | Casques/bonnets dédiés à la réalisation de protocoles auprès d'enfants (périmètre crânien de 48 à 52 cm) |
| TO003    | Système d'analyse en temps réel permettant la mise en place de protocoles en neurofeedback               |

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Indissociabilité des prestations..

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                |  |
|----------------|--|--|
| 38540000       | Machines et appareils d'essai et de mesure |  |

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 4 sur 10

#### 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, dans le cas où le titulaire serait un groupement conjoint, il devra désigner un mandataire solidaire du groupement, ou bien il devra se reconstituer en groupement solidaire au moment de l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

l'équipement doit permettre l'évaluation de l'activité cérébrale en utilisant un système d'imagerie cérébrale utilisant la spectroscopie dans le proche infrarouge (fNIRS)

#### 3 - Conditions relatives au contrat

#### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

#### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

#### 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 5 sur 10

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   | Non       |
| Fiche fournisseur complétée, accompagnée d'un RIB   | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés   | Signature |
|--|-----------|
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site <a href="www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a>.

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 6 sur 10

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe à compléter et à faire signer électroniquement par les représentants qualifiés de l'entreprise si vous disposez d'un certificat de signature | Non       |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat  | Non       |
| Le devis détaillé dont le montant doit être identique à celui figurant sur l'acte d'engagement  | Non       |

#### 5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis - Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université de Reims Champagne-Ardenne Direction des Achats et des Marchés 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement elDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement elDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

#### 7 - Examen des candidatures et des offres

#### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 8 sur 10

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                    | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Valeur technique                          | 40.0 %      |
| 1.1-Nombre de détecteurs                    | 15.0 %      |
| 1.2-Fréquence d'échantillonnage du signal   | 10.0 %      |
| 1.3-Facilité de mise en œuvre               | 5.0 %       |
| 1.4-Puissance des détecteurs                | 10.0 %      |
| 2-Prix des prestations                      | 40.0 %      |
| 2.1-Tranche ferme                           | 35.0 %      |
| 2.2-Tranches optionnelles                   | 5.0 %       |
| 3-Service après-vente                       | 15.0 %      |
| 3.1-Durée de la garantie                    | 5.0 %       |
| 3.2-Service à l'utilisation, dont formation | 10.0 %      |
| 4-Délai de livraison                        | 5.0 %       |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations écrites avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 9 sur 10

#### 8 - Renseignements complémentaires

#### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises avant retiré le dossier ou l'avant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne 25 rue du Lycée 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél: 03 26 66 86 87 Télécopie: 03 26 21 01 87

Courriel: greffeta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L): http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est:

#### 8.3 - Organe chargé de la médiation

**DREETS** 102 rue de Richelieu 75002 Paris

Tél: 0153178784

Courriel: arnaud.lafont@finances.gouv.fr

Adresse internet (U.R.L): https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

Consultation n°: 2025PAEUFOU005 Page 10 sur 10